

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

MTL  2014 

CONGRÈS BIENNAL

MONTRÉAL 2014

RÉSOLUTIONS D'URGENCE	4
163. Résolution d'urgence sur l'Ukraine	5
164. Résolution d'urgence : restaurer l'équité du processus électoral	6
RÉSOLUTIONS PRIORITAIRES	7
1. Stratégie nationale de transport	8
11. Péréquation du système d'éducation dans les réserves	9
21. Reconnaître le passé pour nous projeter vers l'avenir : une résolution visant à rejeter officiellement le Livre blanc de 1969	10
31. Restaurer la confiance en la démocratie canadienne*	11
50. Stratégie énergétique nationale	12
51. Cadre stratégique national en matière de santé mentale	13
61. Enjeux autochtones	14
71. Améliorations du Régime de pensions du Canada	15
165. La mort dans la dignité: légaliser la mort médicalement assistée	16
100. Établissement d'un revenu annuel de base conçu et mis en application en vue d'instaurer une économie équitable	17
111. Collectivités résilientes dans le Nord du Canada	18
113. Plan d'action national contre la maladie d'Alzheimer	19
123. Soins de santé	20
133. Respecter les droits des peuples autochtones	21
153. Financement des soins de santé	22
159. Fracturation hydraulique	24
RÉSOLUTIONS PRIORITAIRES PROVENANT DES ATELIERS	25
3. Une stratégie nationale pour un programme universel d'éducation et d'accueil de la petite enfance (EAPE) appuyant les familles canadiennes qui cherchent à faire respecter les droits des enfants et à développer tout leur potentiel	26
38. Un nouveau pacte sur les soins de santé	27
10. Pensions : Sécurité de la vieillesse et Régime de pensions du Canada	28
97. Supplément de revenu de base : mise à l'essai d'une approche humaine pour assurer la sécurité du revenu des Canadiennes et Canadiens en âge de travailler	29
36. Investissement durable et transformateur dans les infrastructures canadiennes	30
5. De nouveaux métiers pour des temps nouveaux – Assurer l'avenir du Canada grâce à l'innovation	31
29. Mise en oeuvre de l'Accord de Kelowna	32
110. Mesures à prendre concernant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées	33
33. Notre pacte social avec nos anciens combattants	34
162. Stratégie nationale sur le logement abordable	35

160. Mécanisme de surveillance de la GRC	36
92. Redressement du « déficit démocratique » concernant la représentation des femmes au Parlement.....	37
6. Agir contre les changements climatiques.....	38
2. « Pollinisateurs et agriculteurs » : Résolution en faveur d'un moratoire sur les néonicotinoïdes au Canada	39

Libéral

RÉSOLUTIONS D'URGENCE

MTL  2014 



163. Résolution d'urgence sur l'Ukraine

ATTENDU QUE tel que requis par sa constitution, le parlement de l'Ukraine a voté par une majorité d'au moins deux-tiers (328 députés sur 450) la destitution du président Ianoukovitch et de tenir de nouvelles élections en mai de cette année;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Parti libéral du Canada demande au gouvernement du Canada d'exprimer immédiatement et sans équivoque son appui envers le processus de transition vers une démocratie stable et sécuritaire;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le Canada fasse appel à une mission d'observateurs d'au moins 500 personnes menées par un éminent Canadien afin de s'assurer du bon déroulement de cette élection;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que la communauté internationale prenne tous les moyens pour s'assurer que toutes les violations de droits humains en Ukraine soient examinées et, au besoin, amenées en cour;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le gouvernement du Canada demande au FMI de se réunir rapidement avec le gouvernement de transition afin de lui donner un appui financier et de développer un plan économique;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que nous fassions appel au Premier Ministre du Canada afin d'indiquer clairement à tout pays étranger de ne pas s'ingérer ou de miner de quelque façon que ce soit la volonté du peuple ukrainien, telle qu'exprimée par les élus du Verkhovna Rada, le parlement ukrainien.

Caucus libéral

164. Résolution d'urgence : restaurer l'équité du processus électoral

ATTENDU QUE le droit de vote est un droit démocratique de base pour tous les citoyens canadiens, garanti par la *Charte des droits et libertés*, et qu'aucun citoyen ne devrait se voir imposer un fardeau injuste quant à l'exercice de ce droit ;

ATTENDU QU'en 2009, le cinquième rapport du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a dénoté les imperfections notables de la loi C-31 durant les élections fédérales de 2008^[1] ;

ATTENDU QUE, au lieu de corriger ces problèmes, la loi C-23 va amender la Loi sur Élections Canada en :

- Restreignant encore plus l'accès au vote en ne permettant plus les attestations d'électeurs, empêchant ainsi environ 120,000 de voter ;
- Menaçant l'indépendance du Commissaire d'Élections Canada, en faisant de son poste une partie du gouvernement plutôt que de le laisser avec Élections Canada, qui est responsable de manière indépendante devant le Parlement.
- Empêchant le directeur général des élections de communiquer de manière large avec les Canadiens ;
- Entraver les enquêtes sur les infractions électorales, en omettant de donner au commissaire le pouvoir de contraindre les témoins à répondre aux questions ou à fournir des documents ;

IL EST RÉSOLU QUE le prochain gouvernement libéral du Canada, en consultation avec Élections Canada, promulgue d'urgence des lois pour protéger, renforcer et améliorer le processus électoral en réglant les problèmes soulevés ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE d'après les recommandations du directeur général des élections, l'ensemble des partis et des individus gardent des copies des contrats et ententes avec les compagnies de télémarketing employés par eux pour donner l'accès requis à Élections Canada.

Parti libéral du Canada (Alberta)
Parti libéral du Canada (Québec)

Libéral

RÉSOLUTIONS PRIORITAIRES

MTL  2014 



1. Stratégie nationale de transport

ATTENDU QUE les retards dans les transports au Canada occasionnent une perte de plus de 5 milliards de dollars par année;

ATTENDU QUE les municipalités, les provinces et les territoires ne disposent pas de fonds suffisants pour construire des systèmes de transport en commun modernes tout en continuant de procurer d'autres services essentiels;

ATTENDU QUE de nombreuses villes canadiennes de toutes tailles sont à court de fonds pour financer leurs projets de transport en commun majeurs, comme, par exemple, les 6,2 milliards de dollars pour la ligne de désengorgement du centre-ville de Toronto, le milliard de dollars pour le transport en commun de la région de York, les 200 millions de dollars par année pour le projet décennal de Calgary, les 515 millions de dollars pour le réseau de trains légers sur rail du Sud-Est d'Edmonton et les 3,1 milliards de dollars pour la prolongation jusqu'à l'Ouest-de-l'Île de Montréal;

ATTENDU QUE le financement de VIA Rail diminue et est actuellement laissé à la discrétion du cabinet, ce qui le rend imprévisible et non soumis à l'examen ou aux suggestions de la population;

ATTENDU QUE le Canada est le seul pays du G7 à ne pas avoir de stratégie nationale de transport en commun;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de mettre en œuvre une stratégie nationale de transport;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada consulte les provinces, territoires et municipalités et propose une stratégie nationale de transport intégrée et multimodale qui desserve les collectivités de toutes tailles, et ce dans les deux ans qui suivront son entrée en fonction au gouvernement;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement libéral s'engage à mettre au point un système de financement du transport prévisible et fiable, sur une durée d'au moins 10 années, l'attribution des fonds devant être décidée par la population et en fonction de la croissance démographique prévue.

Parti libéral du Canada (Ontario)



11. Péréquation du système d'éducation dans les réserves

ATTENDU QU'un tiers des élèves du secondaire des Premières Nations vivant dans les réserves fréquentent les écoles des Premières Nations;

ATTENDU QUE le taux de rendement des investissements dans l'éducation des Autochtones est plus élevé que celui des Canadiens non autochtones étant donné que, grâce à l'éducation, l'écart entre les rémunérations se comble et rattrape en grande partie le niveau de la rémunération des Canadiens non autochtones;

ATTENDU QU'actuellement, près de 40 pour cent des élèves autochtones ne terminent pas leurs études secondaires;

ATTENDU QU'au cours des dix années à venir, les jeunes autochtones constitueront une part importante des nouveaux venus sur le marché du travail;

ATTENDU QUE le financement des écoles dans les réserves est inférieur à celui des autres écoles d'environ 30 pour cent;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie le droit à l'éducation des Premières Nations et s'engage à financer les écoles des Premières Nations dans une proportion égale à celle des fonds attribués aux provinces pour les écoles provinciales;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada s'engage à combler cet écart de scolarisation au cours de son premier mandat.

Parti libéral du Canada (Saskatchewan)



21. Reconnaître le passé pour nous projeter vers l'avenir : une résolution visant à rejeter officiellement le Livre blanc de 1969

ATTENDU QU'en 1969, le Parti libéral du Canada a présenté le « Livre blanc » qui visait à abolir la Loi sur les Indiens, la relation juridique et la relation de nation à nation entre les peuples autochtones et le Canada;

ATTENDU QUE les Nations autochtones ont rejeté le « Livre blanc » et accepté de partager avec le Canada les terres et les ressources de son territoire;

ATTENDU QUE la présentation du « Livre blanc » en 1969, malgré son abandon par le Parti libéral du Canada, a continué de miner la relation entre le Parti et les peuples autochtones à cause de la quasi-absence de reconnaissance de la part du Parti des effets d'une telle politique;

ATTENDU QUE les philosophies autochtones exigent que le passé soit reconnu et pris en compte pour favoriser de meilleures relations et décider de la voie à suivre;

ATTENDU QUE la reconnaissance publique de la part du Parti libéral du Canada que le « Livre blanc » était une erreur grave permettra de forger de bonnes relations et aidera les signataires des traités à faire évoluer favorablement leurs relations;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada, par l'entremise de ses membres, du Conseil national d'administration et de ses représentants élus, reconnaisse ouvertement et avec regret lors du Congrès biennal de 2014 que le « Livre blanc » de 1969 était une erreur grave de sa part et renonce officiellement aux principes qui l'inspirent;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada ne répète pas les erreurs du passé et s'efforce de lancer des consultations constructives lorsqu'il envisagera des lois et politiques qui influent sur les droits des peuples autochtones.

Commission des peuples autochtones

31. Restaurer la confiance en la démocratie canadienne*

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral procède à des réformes politiques qui favorisent :

- des mises en candidature ouvertes et démocratiques;
- moins de votes « dictés » au Parlement et davantage de votes « libres », ce qui implique que les député(e)s assument la pleine et entière responsabilité de leurs décisions;
- un contrôle parlementaire plus rigoureux des finances publiques, ce qui inclut notamment une échéance annuelle pour la présentation du budget, la cohérence comptable entre les budgets des dépenses et les Comptes publics; un système de vote plus clair sur les budgets des dépenses; la présentation d'une analyse de coûts pour accompagner tout projet de loi du gouvernement; et l'obligation d'obtenir tout d'abord l'approbation du Parlement lorsque le gouvernement envisage d'emprunter de l'argent;
- un directeur parlementaire du budget totalement indépendant et doté des ressources adéquates;
- un processus d'accès à l'information plus efficace, comprenant des protections contre toute ingérence politique;
- un système impartial pour repérer et éliminer le gaspillage de deniers publics en publicité partisane;
- l'imposition de limites réfléchies au recours aux travaux secrets des comités, aux projets de loi omnibus et à la prorogation, afin qu'ils ne soient pas utilisés abusivement par le gouvernement à des fins partisanes à court terme;
- un financement, ainsi qu'un pouvoir d'enquêter et d'appliquer la loi suffisants, pour garantir qu'Élections Canada a les capacités nécessaires pour éliminer toute fraude électorale;
- la divulgation proactive des dépenses des parlementaires, des Bureaux de régie interne plus transparents, et de meilleures règles d'audit;
- un Sénat réellement indépendant qui ne soit pas basé sur la partisannerie ou le favoritisme ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'immédiatement après les prochaines élections, sera lancé un processus multipartite, auquel participeront des spécialistes et des citoyens, dans le but de déposer au Parlement, dans un délai de 12 mois, une étude et des recommandations concernant des réformes électorales – y compris, mais sans s'y limiter, un mode de scrutin préférentiel et/ou une forme de représentation proportionnelle – qui permettraient aux Canadiennes et aux Canadiens d'être représentés plus équitablement et au Parlement de mieux servir les intérêts du Canada.

(*) Le programme de réforme démocratique décrit dans cette résolution résume des idées approfondies par le chef et le caucus au cours de l'année écoulée. Les Canadiennes et Canadiens veulent que leurs député(e)s représentent réellement leur collectivité à Ottawa, et ne soient pas réduit(e)s à jouer dans leur collectivité un rôle de porte-parole au service d'un premier ministre trop puissant. Notre objectif doit être plus de transparence, de responsabilité et de participation au système politique du Canada, et moins d'abus qui minent la confiance de la population et de l'électorat dans la qualité de leur démocratie.



50. Stratégie énergétique nationale

ATTENDU QUE la production et la consommation d'énergie sont des éléments fondamentaux du bien-être et du niveau de vie des Canadiennes et des Canadiens;

ATTENDU QU'il est possible et avantageux d'aboutir à l'autosuffisance énergétique;

ATTENDU QU'il est important pour le Canada de conserver et de diversifier ses marchés en matière de produits et services énergétiques;

ATTENDU QUE les scientifiques sont unanimes sur le fait que les changements climatiques constituent une menace grave pour l'environnement qui exige des mesures rapides;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada, en consultation avec les Canadiennes et les Canadiens, élabore et mette en œuvre une stratégie énergétique nationale qui fasse évoluer notre système de production d'énergie vers un système moins dépendant du carbone et qui respecte les engagements internationaux envers la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en accroissant la réussite économique.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la stratégie énergétique nationale :

- veille à ce que la transition augmente le taux global d'emplois;
- ait recours à des mécanismes marchands de réduction de la pollution et augmente la concurrence pour l'innovation en matière de technologies moins dépendantes du carbone;
- élimine les subventions qui entravent la transition vers des technologies moins dépendantes du carbone;
- définisse la notion de pauvreté énergétique et cherche à l'éliminer au Canada;
- peaufine le processus de demande pour le rendre plus efficace en évaluant le coût total et les avantages de projets énergétiques donnés tout au long de leur cycle de vie;
- cerne les obstacles interprovinciaux au commerce afin de les éliminer;
- améliore l'accès et la diversité des marchés en matière de produits et de services énergétiques;
- inclue des mesures qui optimisent l'utilisation et la conservation des ressources énergétiques;
- établisse des procédures constitutionnelles consultatives significatives avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, avant de procéder à l'élaboration de programmes énergétiques et/ou de ressources naturelles;
- appuie la construction et l'entretien efficace de pipelines et de réseaux ferroviaires à travers le Canada grâce à une réglementation et une inspection appropriées;
- fonde une Table ronde multisectorielle nationale sur l'énergie pour formuler des avis et surveiller les progrès dans l'atteinte des buts et objectifs de ladite stratégie énergétique nationale.

Parti libéral du Canada (Alberta)



51. Cadre stratégique national en matière de santé mentale

ATTENDU QU'un Canadien sur cinq souffre d'une maladie mentale;

ATTENDU QUE les troubles mentaux sont ce qui alourdit le plus le fardeau social que représente la maladie, et ils sont à l'origine d'un taux important de mortalité précoce (à cause des suicides qu'ils provoquent et des conséquences qu'ils ont sur d'autres pathologies) et ont, sur les Canadiennes et les Canadiens, des répercussions néfastes sur le plan social, civique et économique;

ATTENDU QUE la plupart des maladies mentales sont évitables et soignables;

ATTENDU QUE seulement 5,5 % du budget des soins de santé du Canada sont attribués aux services de santé mentale, bien que l'Organisation mondiale de la santé ait recommandé que ce pourcentage soit de 10 %;

ATTENDU QUE le gouvernement conservateur actuel a annoncé qu'il prévoyait réduire de moitié le taux d'augmentation des dépenses relatives aux soins de santé, à compter de 2013;

ATTENDU QUE les délégués au Congrès du PLC de janvier 2012 ont approuvé à l'unanimité une motion sur l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de logement comprenant des mesures de lutte contre l'itinérance, et ont reconnu qu'il existe un lien entre l'itinérance et la maladie mentale/la toxicomanie;

IL EST RÉSOLU QU'un nouveau gouvernement libéral :

- finance la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la santé mentale du Canada, « Changer les orientations, changer des vies : Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada »;
- porte à 8 à 10 % du budget national consacré aux soins de santé le financement des services de santé mentale;
- crée un poste de médiateur national en matière de santé mentale, chargé de transmettre au Parlement un rapport annuel permettant de faire le point sur la maladie mentale et les soins de santé mentale au Canada.

Parti libéral du Canada (Colombie-Britannique)

Appuyé par le Parti libéral du Canada (Yukon)



61. Enjeux autochtones

IL EST RÉSOLU QUE :

Le Parti libéral du Canada :

- établisse un processus de consultation accéléré, avec la participation pleine et entière des communautés des Premières Nations, afin de rédiger à nouveau les lois en vigueur dans le but d'encourager et d'appuyer le développement durable des communautés des Premières Nations;
- crée un programme éducatif qui, grâce aux médias et d'autres moyens de communication, permettra à tous les Canadiens et Canadiennes de comprendre les origines historiques et le contexte des difficultés auxquelles sont confrontés actuellement les peuples autochtones et la population canadienne;
- élabore, dans des délais raisonnables, une stratégie nationale afin de régler les revendications territoriales autochtones et les enjeux liés à l'obligation de consulter;
- mette en place un processus assurant la participation des peuples des Premières Nations au règlement des questions touchant les ressources naturelles, afin que ces peuples puissent avoir leur part des revenus tirés des ressources situées sur des terres leur appartenant.

JUSTIFICATION :

Il est impératif que tous les Canadiens et Canadiennes sachent en quoi consistent les droits confirmés par la Proclamation de 1763 et les traités qui ont été conclus avec les peuples des Premières Nations, et soient au courant des dommages résultant des politiques liées à la Loi sur les Indiens et aux pensionnats. La population canadienne doit œuvrer avec les peuples des Premières Nations, dans un esprit de coopération et de respect mutuel, pour actualiser ces traités et les lois en vigueur. Lorsqu'il y a lieu, toutes les nouvelles lois doivent émaner d'un processus de collaboration et de consultation garantissant la pleine et entière participation des dirigeants des peuples des Premières Nations. Il doit avoir pour but d'instaurer des communautés autonomes, économiquement viables, correspondant véritablement à l'esprit des traités et capables de participer au futur développement économique du Canada tout en restant fidèles à leur patrimoine culturel et en gardant leur dignité.

Parti libéral du Canada (Manitoba)



71. Améliorations du Régime de pensions du Canada

ATTENDU QU'au Canada, environ 65 % des personnes travaillant dans le secteur privé n'ont pas de régime de retraite en milieu de travail pour compléter leur RPC;

ATTENDU QUE les retraité(e)s qui n'ont que la pension du RPC comme source de revenu annuel vivent souvent bien au-dessous du seuil de pauvreté (environ 266 000 aîné(e)s);

ATTENDU QU'en contribuant au maximum au RPC, il est seulement possible d'avoir une pension équivalant à environ 25 % de son revenu, à concurrence de 12 000 \$ par an;

ATTENDU QUE l'Institut C.D. Howe a déterminé qu'il fallait avoir versé des contributions équivalant à environ 60 % du revenu canadien moyen pour avoir une pension de retraite de 24 000 \$ par an;

ATTENDU QU'on estime que seulement 1 Canadien sur 4 satisfait aux critères établis pour cotiser à un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et que, pour ceux qui satisfont à ces critères, il est souvent difficile de se constituer un fonds de retraite suffisant;

ATTENDU QUE deux ordres de gouvernement partagent la responsabilité du RPC;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada adopte une politique en faveur de l'amélioration et de la revalorisation du RPC comme moyen d'assurer un niveau de vie adéquat aux travailleurs et travailleuses retraités;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada utilise tous les moyens possibles pour harmoniser sa position avec celle de toutes les provinces qui sont en faveur d'apporter au RPC des améliorations visant à fournir aux aîné(e)s un revenu leur permettant de vivre leur retraite dans la dignité, sans avoir à craindre de tomber au-dessous du seuil de pauvreté au cours des années où ils(elles) sont les plus vulnérables.

Parti libéral du Canada (Terre-Neuve-et-Labrador)

165. La mort dans la dignité: légaliser la mort médicalement assistée

ATTENDU QUE le choix de s'enlever la vie lorsqu'étant en phase terminale d'une maladie est très personnel, et qu'un adulte souffrant d'une maladie en phase terminale devrait avoir le droit de décider quand sa maladie et sa souffrance se terminent;

ATTENDU QUE les professionnels de la santé, les familles et les patients seraient mieux protégés par un encadrement règlementé afin de recourir à la mort médicalement assistée;

ATTENDU QUE les entités canadiennes et nationales telles que la Société royale du Canada et le Sénat canadien ont reconnu que la décision de mettre fin à sa vie est une question d'importance primordiale pour la politique publique canadienne;

ATTENDU QUE le Québec a récemment mis de l'avant l'argument que la mort médicalement assistée constitue une partie importante des soins de fin de vie;

ATTENDU QUE les preuves de juridictions qui permettent une certaine forme de mort volontaire médicalement assistée nous démontrent que les individus vulnérables peuvent être protégés;

IL EST RÉSOLU QUE la mort volontaire médicalement assistée soit décriminalisée suite à un processus de consultations publiques conçu pour émettre des recommandations au Parlement, en suivant les critères d'accès et de supervision appropriés pour la fin de vie médicalement assistée;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada s'engage à travailler avec des professionnels issus de la communauté médicale et des parties prenantes pertinentes dans un effort collectif pour établir un protocole professionnel afin de décriminaliser la mort médicalement assistée au Canada.

Commission libérale féminine nationale
Jeunes libéraux du Canada



100. Établissement d'un revenu annuel de base conçu et mis en application en vue d'instaurer une économie équitable

ATTENDU QUE, suite aux changements qui ont été apportés, les prestations des travailleurs et travailleuses saisonniers en vertu du régime d'assurance-emploi ne sont plus assurées, à un moment où les provinces voient les fonds qu'elles consacrent à l'aide sociale utilisés au maximum pour faire face à des enjeux comme la faim, le logement et la sécurité;

ATTENDU QUE, partout au pays, de nombreux enfants, aîné(e)s, personnes handicapées sont aussi confrontés aux problèmes dus à l'insécurité financière;

ATTENDU QUE la sécurité des retraites est menacée;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral n'a pas aligné son action sur l'évolution des besoins locaux;

ATTENDU QUE de nombreux signes d'insécurité financière, explicites ou non, se manifestent au Canada, dans les régions rurales comme dans les milieux urbains, avec des caractéristiques particulières dans chaque province et territoire;

ATTENDU QUE les provinces et les territoires ont besoin d'une plus grande marge de manœuvre pour concevoir et administrer des programmes qui correspondent précisément à leur milieu respectif;

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement fédéral libéral collabore avec les provinces et les territoires pour établir et fournir un revenu annuel de base, dans le cadre de l'actuel *Transfert canadien en matière de programmes sociaux*, en veillant à ce que les particularités provinciales et territoriales soient prises en compte.

Parti libéral du Canada (l'Île-du-Prince-Édouard)



111. Collectivités résilientes dans le Nord du Canada

ATTENDU QUE le Nord canadien est un endroit unique et particulier;

ATTENDU QUE le Nord canadien apporte des contributions uniques, particulières et importantes au Canada tout entier;

ATTENDU QUE le Nord canadien comprend trois territoires et les régions nordiques de certaines provinces;

ATTENDU QUE les collectivités du Nord possèdent un capital social et culturel sur lequel se fonde leur résilience et qui leur a permis de gérer les risques auxquels elles sont exposées;

ATTENDU QUE les collectivités nordiques sont confrontées à de nombreux défis de taille – par exemple, changements climatiques, manque d'infrastructures communautaires et de logements de qualité, éloignement, isolation, connectivité abordable, exploitation des ressources, retombées de politiques antérieures du gouvernement fédéral et problèmes socioéconomiques;

ATTENDU QUE le Parti libéral du Canada prône la sécurité et le développement économique du Nord, comme l'indique sa *Politique sur la vulnérabilité du Nord*.

ATTENDU QUE les défis de taille auxquels le Nord fait face menacent la sécurité et la résilience de nos collectivités nordiques;

ATTENDU QUE, dans le Nord, la résilience communautaire part de la base et repose sur le capital social et culturel;

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement libéral collabore avec les collectivités et les dirigeants nordiques, les artisans de la politique et des professionnels pour exploiter la résilience inhérente à ces collectivités dans le but de renforcer leur capacité à s'adapter et à prospérer dans le contexte de l'évolution du Nord canadien.

Parti libéral du Canada (Yukon)



113. Plan d'action national contre la maladie d'Alzheimer

ATTENDU QUE la maladie d'Alzheimer est une pathologie dont souffrent actuellement plus de 35 millions de personnes dans le monde, qu'elle a été qualifiée de « crise mondiale » et de « bombe à retardement » par les ministres de la Santé du G8 et qu'on prévoit que ce chiffre doublera tous les 20 ans (1);

ATTENDU QU'il s'agit d'une pathologie clairement liée au vieillissement, car elle touche 1 personne de plus de 65 ans sur 10 et 1 personne de plus de 85 ans sur 3;

ATTENDU QU'on prévoit que, d'ici 2040, 1,4 million de Canadiens et Canadiennes seront atteints de la maladie d'Alzheimer;

ATTENDU QUE les ministres de la Santé du G8 ont demandé que des mesures soient prises dans chaque pays en vue de trouver un traitement efficace ou un remède contre la maladie d'Alzheimer d'ici 2025;

ATTENDU QUE le Canada est le seul pays du G8 qui n'a pas mis en place une stratégie nationale pour lutter contre l'épidémie de la maladie d'Alzheimer;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada, en collaboration avec des spécialistes de la santé mentale, les provinces et les territoires et des groupes comme la Société Alzheimer du Canada, établisse, sans délai, un Plan d'action national contre la maladie d'Alzheimer.

Parti libéral du Canada (Nouveau-Brunswick)



123. Soins de santé

ATTENDU QUE, par le passé, les fonds versés par le gouvernement aux provinces/territoires en vertu de la *Loi canadienne sur la santé* sont le résultat de négociations entre les instances gouvernementales fédérales d'une part et les institutions provinciales et territoriales d'autre part;

ATTENDU QUE le financement proposé par le gouvernement fédéral après 2018 sera fondé sur le nombre d'habitants de la province/du territoire sans que les coûts liés à des facteurs démographiques comme l'âge soient reconnus^(1*);

ATTENDU QUE les normes de qualité ne sont pas convenablement définies^(2*);

ATTENDU QUE le niveau d'accès aux soins de santé dans toutes les régions du Canada est de plus en plus difficile à maintenir^(3*);

ATTENDU QU'il est crucial d'améliorer le rapport coût-efficacité pour assurer la viabilité financière des soins de santé^(4*);

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement libéral modifie la *Loi canadienne sur la santé* pour stipuler que le versement annuel aux provinces/territoires soit soumis à une consultation entre les instances gouvernementales fédérales et les institutions provinciales et territoriales;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement libéral reconnaisse, lors de la détermination des niveaux de financement, que les coûts des soins de santé varient en fonction de tous les facteurs démographiques et que, par conséquent, les versements accordés aux provinces et territoires doivent tenir compte de ces facteurs;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement libéral participe à l'initiative continue des provinces et territoires sur l'innovation en matière de santé^(5*,6*,7*) qui a déjà permis d'obtenir des améliorations en termes de normes de qualité, de normes de prestation et de rapport coût-efficacité et de présenter des moyens d'améliorer l'accès aux soins de santé pour les résidents des zones rurales;

Commission des aînés libéraux

(1*) http://www.huffingtonpost.ca/2011/12/19/health-transfer-payments-flaherty_n_1158072.html (en anglais seulement)

(2*) <http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/pubs/qual/2000-qual/index-fra.php>

(3*) <http://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/prb0245-f.htm>

(4*) <http://gis.emro.who.int/healthsystemobservatory/Workshops/QatarConference/PPT>

(5*) <http://www.releases.gov.nl.ca/releases/2012/exec/0117n02.htm> (en anglais seulement)

(6*) <http://www.theguardian.pe.ca/News/Local/2012-06-04/article-2995720/Ghiz-Wall-looking-to-standardize-health-services/1> (en anglais seulement)

(7*) <http://policymonitor.ca/premiers-release-health-care-innovation-working-group-report> (en anglais seulement)



133. Respecter les droits des peuples autochtones

ATTENDU QUE les peuples autochtones habitent depuis au moins dix mille années sur la terre qui est maintenant le Canada, et une partie de ce territoire est soumise à des revendications territoriales qui tardent à être réglées;

ATTENDU QUE plusieurs communautés autochtones au Canada manquent de biens de bases et que cette situation est un sujet de préoccupation selon les rapports des Nations Unies;

ATTENDU QUE ces conditions de vie contribuent aux taux élevés de toxicomanie, de suicide, de mortalité infantile, de négligence et de violence fait aux enfants, particulièrement l'abus de femmes et d'enfants autochtones;

ATTENDU QUE les recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996) restent à être mises en œuvre;

ATTENDU QUE l'Accord de Kelowna pour l'amélioration de l'éducation, de l'emploi et des conditions de vie des peuples autochtones n'a pas été mis en œuvre;

ATTENDU QUE le Canada souscrit mais n'a pas encore mis en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des populations autochtones;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada presse le prochain gouvernement libéral du Canada de:

- régler, à l'intérieur d'un accord-cadre fixé dans le temps, toutes revendications territoriales aborigènes en suspens;
- mettre en œuvre les recommandations de i) la Commission royale sur les peuples autochtones (1996), particulièrement celles mises en évidence dans le bulletin décennal de l'Assemblée des Premières Nations, et ii) les rapports pertinents des Nations Unies;
- réinstaurer le programme des langues aborigènes et mettre en œuvre toutes les dispositions de l'Accord de Kelowna;
- mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, comme elle doit s'appliquer au Canada.

Parti libéral du Canada (Québec)

153. Financement des soins de santé

ATTENDU QUE les Canadiennes et les Canadiens appuient les principes du régime national d'assurance-maladie;

ATTENDU QUE le coût des soins de santé atteint un niveau historiquement élevé et ne cesse d'augmenter à un rythme plus soutenu que l'IPC;

ATTENDU QUE les besoins des provinces en matière de financement des soins de santé diffèrent à cause de l'état de santé de leur population, du niveau d'incapacité et de l'âge de cette dernière;

ATTENDU QUE le Canada, par rapport à de nombreux pays développés, accuse un retard dans ses résultats en matière de santé et de soins de santé;

ATTENDU QUE les exigences en matière de soins de courte durée sont de plus en plus difficiles à financer;

ATTENDU QUE le coût des soins de santé d'une population vieillissante présente un risque de crise imminente;

ATTENDU QUE l'obésité et le diabète se répandent et alourdissent de plus en plus le fardeau financier que supporte notre système de soins de santé;

ATTENDU QUE les anciens combattants ont livré bataille pour préserver notre liberté et notre démocratie et qu'il devient évident que nombre d'entre eux ont des besoins spéciaux en matière de soins de santé liés à leur activité professionnelle;

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement libéral maintienne un régime de soins de santé à payeur unique et subventionné par l'État qui soit équitable pour tous les Canadiens et Canadiennes, par le biais d'une formule de financement équitable et adéquate, en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*, en l'adaptant aux besoins de chaque province et territoire;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement libéral fasse preuve de leadership dans l'élaboration d'un régime de santé et de soins de santé efficaces et permettant à tous les Canadiens et Canadiennes de vivre et de se maintenir en santé, en lançant des initiatives en faveur du financement :

- d'un modèle national de promotion de la santé;
- d'une stratégie nationale et de normes pour les soins des aînés;
- d'un programme national d'assurance-médicaments;
- d'une stratégie nationale et de normes visant la lutte contre l'obésité et le diabète;

Libéral

- pour répondre et prendre en compte les besoins des anciens combattants en matière de santé, en leur facilitant l'accès au régime de soins de santé, plus particulièrement en ce qui a trait à leurs besoins en matière de santé liés à leur lieu de travail, et en veillant à ce qu'ils soient soignés avec respect et dignité.

Parti libéral du Canada (Nouvelle-Écosse)



159. Fracturation hydraulique

ATTENDU QUE des opérations de fracturation hydraulique continuent de se produire dans notre pays, que chacune de ces propositions suscite la controverse et que les mêmes questions sont souvent soulevées sans qu'aucune résolution ne soit prise;

ATTENDU QUE le discours sur la fracturation hydraulique repose rarement sur une évaluation factuelle ou objective et que le grand public croit souvent qu'un problème se pose lorsqu'un secteur industriel tout entier fait l'objet d'une attention spéciale dès lors qu'il est question de contaminer en secret les réserves d'eau douce du Canada;

ATTENDU QUE les produits chimiques utilisés ne sont pas évalués à cause d'arguments liés au secret privatif ou commercial;

ATTENDU QUE les résidents des Territoires du Nord-Ouest ont le droit de savoir quelles sont les pratiques exemplaires et ce que les industriels peuvent injecter dans le sol pour produire du gaz de schiste;

ATTENDU QUE les résidents des Territoires du Nord-Ouest ont le droit de protéger l'environnement tout autant que la confiance du grand public;

ATTENDU QUE les décisionnaires du pays tout entier, à quelque niveau que ce soit, doivent être en mesure de tenir compte des implications économiques, sociales et environnementales pour appuyer le développement économique et préserver l'environnement pour les générations à venir;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada propose une évaluation environnementale nationale de la fracturation hydraulique qui :

- optimise les effets positifs sur l'environnement tout en minimisant les effets négatifs ou y remédiant;
- tienne compte des effets cumulatifs potentiels sur l'environnement;
- mette en œuvre une stratégie de développement durable;
- fasse gagner du temps et de l'argent en attirant l'attention sur les responsabilités éventuelles en matière de dépollution environnementale et autres problèmes imprévus;
- rationalise l'évaluation environnementale des projets;
- favorise la reddition de compte et la crédibilité des divers intervenants au niveau du grand public;
- contribue à renforcer les engagements et les obligations envers les politiques environnementales.

Parti libéral du Canada (Territoires du Nord-Ouest)

Libéral

**RÉSOLUTIONS PRIORITAIRES
PROVENANT DES ATELIERS**

MTL  2014 



3. Une stratégie nationale pour un programme universel d'éducation et d'accueil de la petite enfance (EAPE) appuyant les familles canadiennes qui cherchent à faire respecter les droits des enfants et à développer tout leur potentiel

ATTENDU QU'en 2010 sur le marché du travail, le taux de participation des mères de famille dépassait les 68 % alors que le pourcentage de familles ayant accès à un programme autorisé d'éducation et d'accueil de la petite enfance (EAPE) n'était que de 17 %, ce qui a créé de longues listes d'attente et incité les familles à recourir à d'autres types de services de garde, parfois préjudiciables;

ATTENDU QUE la santé, le bien-être et la réussite scolaire des enfants sont améliorés par un programme d'EAPE de haute qualité qui résout les problèmes de pauvreté infantile, d'égalité des chances et de préjudices physiques et émotionnels chez l'enfant;

ATTENDU QU'un investissement dans un programme d'EAPE améliore la santé et la compétitivité de la main-d'œuvre, ce qui génère des profits nets pour le gouvernement grâce à l'augmentation des recettes fiscales et la réduction des paiements de transfert;

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement libéral institue un programme universel d'EAPE comprenant des normes et des mécanismes de surveillance d'envergure nationale, en restaurant les accords bilatéraux signés par le gouvernement libéral précédent et les provinces et territoires, en augmentant le financement fédéral de l'EAPE à 1 % du PIB, en réinvestissant les 1 200 \$ annuels de la Prestation universelle pour la garde d'enfants dans la Prestation fiscale canadienne pour enfants, afin que la valeur du crédit soit perçue par le parent qui reste à la maison;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE des incitatifs fiscaux soient mis en place pour favoriser un programme d'EAPE sur les lieux de travail et qu'un financement soit attribué pour développer la formation postsecondaire à l'EAPE afin d'assurer des services de garde d'enfants de haute qualité par du personnel compétent formé pour le programme;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'aucun enfant ne soit exclu du programme d'EAPE à cause d'un handicap, des difficultés d'accès ou du coût du service et que tous les enfants bénéficient de services qui favorisent leur développement intellectuel, linguistique, émotionnel, social et physique, en lien avec d'autres services communautaires à vocation familiale, comme les soins de l'ouïe et de la vue, le soutien pour les parents ou les soins de santé mentale.

Parti libéral du Canada (Ontario)

38. Un nouveau pacte sur les soins de santé

ATTENDU QUE les Canadiens attachent beaucoup de prix à leur régime d'assurance-maladie universel.

ATTENDU QUE l'Accord de 2004 sur la santé intervenu entre le gouvernement fédéral libéral et les provinces et territoires a assuré au régime un financement stable et prévisible pour une décennie.

ATTENDU QUE l'Accord a créé des responsabilités administratives mixtes pour établir des objectifs et des jalons en matière de changements de fonds dans neuf domaines.

ATTENDU QUE le gouvernement Harper a pris ses distances par rapport à ces responsabilités mixtes et que le premier ministre Harper refuse depuis 2006 de rencontrer les premiers ministres provinciaux pour discuter de la santé.

ATTENDU QUE le gouvernement Harper ayant renoncé à jouer son rôle de chef de file, la réforme systémique du régime d'assurance-maladie universel n'a pu progresser comme prévu et reste axée principalement sur les soins actifs dispensés par les hôpitaux et les médecins.

ATTENDU QUE en raison de cette renonciation, le passage aux soins multidisciplinaires/continus, aux soins à domicile et à la promotion de la santé, aux dossiers de santé électroniques, à un régime d'assurance-médicaments national et à la prévention de la maladie n'a pu également progresser comme prévu.

ATTENDU QUE cet état de choses a eu pour effet le maintien des carences systémiques qui se sont traduites par des coûts accrus et un accès bloqué et menace la pérennité du régime d'assurance-maladie universel.

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement libéral :

- Négociera, avec les provinces et les territoires à titre de partenaires à part entière, un nouvel accord sur la santé qui accorderait à tous les gouvernements la flexibilité administrative voulue pour apporter les changements en profondeur nécessaires assurant la pérennité du régime d'assurance-maladie universel.
- Veillera à ce que la reddition de comptes relativement aux résultats de ce nouvel accord soit centrée sur des résultats mesurables, notamment le rapport coût-efficacité, l'efficacité et l'accès aux soins en temps voulu.

Caucus libéral



10. Pensions : Sécurité de la vieillesse et Régime de pensions du Canada

ATTENDU QU'au 21^e siècle, 60 % de la population active du Canada n'a pas de régime de pension d'employeur et que le Régime de pensions du Canada est une source primordiale de revenu de retraite;

ATTENDU QUE le Régime de pensions du Canada est actuellement structuré de façon à procurer, en moyenne, un revenu maximal de 25 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension d'un travailleur ou d'une travailleuse qui prend sa retraite à 65 ans;

ATTENDU QUE l'emploi des jeunes et les perspectives de carrière demeurent un enjeu de la politique économique publique, et que les possibilités d'emploi à plein temps offertes aux jeunes adultes sont de plus en plus limitées sur le marché de l'emploi actuel;

ATTENDU QUE l'âge de l'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse est passé de 65 à 67 ans, ce qui a un effet domino qui se répercute sur les enjeux économiques et sociaux évoqués ci-dessus;

ATTENDU QUE les frais de gestion et d'administration qui s'appliquent aux régimes volontaires d'épargne-retraite pourraient être évités s'il était possible de verser volontairement des contributions supplémentaires au RPC;

IL EST RÉSOLU QUE l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse soit fixé de nouveau à 65 ans, afin que les Canadiens et Canadiennes plus âgés puissent plus facilement quitter volontairement le marché du travail pour s'orienter soit vers l'emploi à temps partiel, soit vers la retraite;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Parti libéral du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, adopte et applique des mesures législatives portant le taux du revenu de retraite garanti par le Régime de pensions du Canada à 50 % pour les travailleurs et travailleuses dont les gains annuels sont de 30 000 à 80 000 \$ lorsqu'ils prennent leur retraite à 65 ans;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le RPC soit modifié de façon à ce que des contributions supplémentaires puissent être versées volontairement, à concurrence des limites imposées aux contributions à un REER.

Parti libéral du Canada (Ontario)



97. Supplément de revenu de base : mise à l'essai d'une approche humaine pour assurer la sécurité du revenu des Canadiennes et Canadiens en âge de travailler

ATTENDU QU'un Canadien sur onze vit dans la pauvreté (c.-à-d. sous le SFR), en dépit de l'existence de nombreux programmes de sécurité du revenu et d'assistance sociale financés par les gouvernements fédéral et provinciaux;

ATTENDU QUE des programmes de sécurité du revenu comme la Prestation nationale pour enfants et le Supplément de revenu garanti permettent de verser des prestations de base subordonnées au revenu aux enfants et aux aîné(e)s économiquement faibles, mais pas aux adultes en âge de travailler;

ATTENDU QUE s'affranchir du régime d'assistance sociale a des effets dissuasifs pervers, ce que l'on appelle souvent « le piège de l'aide sociale »;

ATTENDU QUE l'idée de verser un supplément de revenu aux adultes en âge de travailler a récemment été appuyée par l'Association médicale canadienne pour qui ce serait un moyen d'améliorer la santé des Canadiennes et des Canadiens à faible revenu;

ATTENDU QU'un projet pilote, dans le cadre duquel un supplément de revenu de base a été versé à des adultes en âge de travailler, a été mené conjointement dans les années 70 par le gouvernement du Manitoba et le gouvernement fédéral, à Dauphin, au Manitoba, et a eu des résultats encourageants;

ATTENDU QUE dans son rapport de 2008 intitulé « Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion », le Sénat du Canada a recommandé une étude sur les coûts et avantages d'un supplément de revenu de base;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada préconise que le gouvernement fédéral lance un projet pilote de supplément de revenu de base dans au moins une agglomération urbaine du Canada, en collaboration avec les administrations provinciale et municipale concernées.

Commission libérale féminine nationale

36. Investissement durable et transformateur dans les infrastructures canadiennes

ATTENDU QUE l'investissement dans les infrastructures est à la base de la croissance économique, de la création d'emplois et d'un environnement plus sain;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada se trouve dans une position fiscale solide par rapport aux provinces et aux ménages de la classe moyenne et qu'il a accès à des capitaux à de faibles taux d'intérêt;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada se doit de jouer les meneurs dans le déblocage de sources non exploitées d'investissement non gouvernemental, y compris les caisses de retraite et les partenariats public-privé;

ATTENDU QU'au Canada, la croissance économique et la création d'emplois demeurent bien en dessous de notre potentiel, que les infrastructures en décrépitude autant dans les grandes villes comme Montréal que dans les réserves des Premières Nations représentent un obstacle de plus en plus lourd à nos perspectives économiques et à la durabilité de l'environnement;

ATTENDU QUE le financement actuel des infrastructures est insuffisant pour nous adapter au vieillissement de la population, aux changements climatiques et pour assurer notre compétitivité économique.

IL EST RÉSOLU :

- Qu'un gouvernement libéral devrait s'engager à établir un plan d'investissement transformateur dans les infrastructures canadiennes qui ferait augmenter de façon significative les fonds investis ou gérés par le gouvernement du Canada pour les infrastructures à un niveau équivalent à 1 % du PIB par année;
- Que ce plan investirait dans des projets qui répondraient à des critères d'intégrité et qui, à la suite d'une expertise indépendante et rigoureuse, seraient jugés comme contribuant à des objectifs comme la croissance vigoureuse de l'emploi, des systèmes de transport en commun de qualité mondiale, une meilleure efficacité énergétique et des réseaux d'aqueduc durables;
- Qu'un gouvernement libéral dévoilerait les frais de la dette publique et les frais connexes liés aux infrastructures séparément des autres frais de la dette publique dans les comptes du gouvernement du Canada.

Caucus libéral



5. De nouveaux métiers pour des temps nouveaux – Assurer l’avenir du Canada grâce à l’innovation

ATTENDU QU’un élément clé de la prospérité au XXI^e siècle tient à l’innovation fondée sur la recherche et le développement (R-D), une éthique solide – qui respecte la recherche fondamentale et l’expérimentation –, et le fait de tirer parti des avantages comparatifs du Canada;

ATTENDU QUE des études récentes avertissent le Canada qu’il est à la traîne dans ce domaine, ce qui nuit à la compétitivité de son commerce;

ATTENDU QUE les sciences et l’innovation exigent l’appui du gouvernement au moyen d’un financement stable et avec l’apport de conseillers scientifiques, d’experts en la matière et d’infrastructures modernes, le tout dans une culture qui limite l’ingérence de la part du gouvernement;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada élabore, en tant que pierre angulaire de son programme économique, une stratégie d’innovation scientifique qui réponde aux besoins socio-économiques dans le cadre de ses efforts pour appuyer la création d’emplois pour la classe moyenne;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette stratégie réaffirme l’engagement du Canada envers la recherche fondamentale, fondée sur la non-ingérence du gouvernement et la liberté de communication, et qu’elle soit guidée par des preuves évaluées par des pairs et de bonnes pratiques à l’échelon mondial, soit inclusive et comprenne notamment des stratégies visant les petites et moyennes entreprises, les collectivités éloignées et l’industrie d’extraction de ressources naturelles, dans le respect de l’environnement;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette stratégie adopte une approche intégrée à long terme qui fasse appel à des experts du milieu universitaire, du gouvernement et du monde des affaires, fasse participer le secteur communautaire de l’innovation sociale et ait recours au système d’éducation pour former des chercheurs de haut niveau et des entrepreneurs efficaces;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette stratégie exploite pleinement les débouchés de l’innovation en poursuivant la négociation sur de nouveaux accords commerciaux qui auront pour but de la faciliter.

Parti libéral du Canada (Ontario)



29. Mise en oeuvre de l'Accord de Kelowna

ATTENDU QU'une rencontre historique a eu lieu à Kelowna, en Colombie-Britannique, entre les gouvernements provinciaux et fédéral du Canada et les représentants des peuples autochtones;

ATTENDU QUE les accords conclus à Kelowna sont connus sous le nom d'Accord de Kelowna;

ATTENDU QUE l'Accord de Kelowna a annoncé le début d'une nouvelle ère de coopération entre le Canada et les peuples autochtones;

ATTENDU QUE l'Accord de Kelowna permettait aux peuples autochtones d'espérer la naissance d'une relation réciproque et respectueuse entre nations;

ATTENDU QUE le gouvernement conservateur du Canada a abandonné et refusé de reconnaître le contenu de l'Accord de Kelowna;

ATTENDU QUE le Parti libéral du Canada est désireux de renouer avec les nations autochtones;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada s'engage à mettre en œuvre le contenu de l'Accord de Kelowna durant son premier mandat au pouvoir et de tenir compte rigoureusement de l'évolution des coûts et de l'inflation.

Commission des peuples autochtones



110. Mesures à prendre concernant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

ATTENDU QUE les effets de la colonisation, la discrimination, la stigmatisation, ainsi que le silence et l'inaction face aux disparitions et aux meurtres de femmes et de filles autochtones ont contribué à créer le problème;

ATTENDU QU'après avoir été évoqué aux Nations Unies, le problème des disparitions et des meurtres de femmes et de filles autochtones a retenu l'attention de la communauté internationale, et qu'un rapporteur spécial de l'ONU a passé neuf jours au Canada pour parler à des personnes et à des organismes autochtones;

ATTENDU QUE le Parti conservateur du Canada a supprimé le financement du projet de recherche des Soeurs par l'esprit et, contrairement à ce que demandaient des premiers ministres partout au Canada, a refusé de diligenter une enquête nationale sur les disparitions et les meurtres de femmes et de filles autochtones;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada, au cours de son premier mandat au pouvoir, commence à collaborer avec les organisations autochtones concernées, les communautés autochtones, et les familles des femmes et des filles disparues et assassinées pour lancer un projet à ce sujet qui soit axé sur les problèmes uniques auxquels font face les femmes et les filles autochtones;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada, d'une part, rétablisse le financement des recherches entreprises par les Soeurs par l'esprit pour que ce dossier concernant les droits de la personne fasse l'objet d'une documentation et d'une analyse appropriées, et, d'autre part, appuie les organisations autochtones qui rassemblent actuellement de la documentation et font des recherches sur les disparitions et les meurtres de femmes et de filles autochtones;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada soutienne les organisations de défense des Autochtones pour qu'elles puissent continuer à intervenir au nom des familles et des ami(e)s des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.

Commission des peuples autochtones

33. Notre pacte social avec nos anciens combattants

ATTENDU QUE les générations canadiennes ont successivement servi leur pays avec honneur en tant que membres des Forces armées canadiennes;

ATTENDU QUE le service dans les Forces armées canadiennes nécessite que les membres s'engagent personnellement à mettre leur vie en danger au nom de leurs concitoyens, et à risquer leur vie là où la nation canadienne juge approprié;

ATTENDU QUE le fardeau associé au service militaire n'est pas seulement assumé par ceux qui sont enrôlés dans les Forces armées canadiennes, mais aussi par leurs familles, qui font des sacrifices indicibles pour aider à assurer le succès des missions;

ATTENDU QUE l'approche du gouvernement conservateur sur la politique des anciens combattants démontre un mépris total envers notre Pacte Social avec ceux qui servent dans les rangs des Forces armées canadiennes, notamment par le biais des coupures agressives de financement aux soutiens et aux services dont les anciens combattants ont besoin;

IL EST RÉSOLU QUE un futur gouvernement libéral fera respecter les principes du Pacte Social dans ses politiques liées à la défense et aux anciens combattants, et sera à la hauteur de l'obligation sacrée de notre pays qui est de prendre soin des anciens combattants et leurs familles en leur permettant, tout au long de leur vie, de maintenir une qualité de vie qui est digne des sacrifices qu'ils ont faits pour le Canada.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE un futur gouvernement libéral présentera des mesures législatives pour renforcer la Nouvelle Charte des anciens combattants afin de refléter cet engagement.

Caucus libéral



162. Stratégie nationale sur le logement abordable

ATTENDU QUE le Canada ne dispose pas d'un plan national à long terme pour le logement;

ATTENDU QUE, lors de son congrès de 2012, le PLC a adopté une résolution prioritaire appelant à l'élaboration d'une stratégie globale et nationale de logement;

ATTENDU QUE l'accès à un logement abordable de qualité est la première étape de la réduction de la pauvreté, de la faim et de l'itinérance, en particulier dans les groupes vulnérables, notamment les personnes âgées à faible revenu, les nouveaux immigrants, les Autochtones et les personnes handicapées ou malades;

ATTENDU QUE, pour les jeunes familles, un logement abordable est une étape importante pour commencer à s'engager dans le mode de vie typique d'un ménage à revenu moyen de façon à améliorer la santé et le bien-être de leurs membres et à permettre aux enfants de mieux profiter du système d'éducation;

ATTENDU QUE la notion de logement abordable prête à de nombreuses interprétations différentes, toute définition sensée doit tenir compte des besoins de la collectivité locale qui vont des logements sociaux accessibles aux appartements et maisons à louer, en passant par les foyers pour les familles dont le revenu est faible ou moyen;

IL EST RÉSOLU QU'une commission nationale du logement soit mise sur pied pour travailler de concert avec tous les paliers de gouvernement, ainsi qu'avec tous les fournisseurs de logements sociaux et de logements du secteur privé, afin d'élaborer un plan d'action national permettant d'obtenir des logements sûrs et abordables pour tous les Canadiens et Canadiennes, quel que soit leur revenu;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le plan d'action national pour le logement ait pour objectifs d'éliminer les listes d'attente des logements abordables, de réduire le coût du logement pour les personnes à faible et moyen revenu, et de stabiliser l'économie au moyen d'investissements qui favorisent la création d'emplois dans le secteur des infrastructures de la construction résidentielle;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE ce plan fournisse des mesures fiscales durables et prévisibles pour appuyer le développement de logements locatifs, et que les gouvernements s'assurent que les investissements existants pour favoriser les logements abordables et lutter contre l'itinérance sont permanents.

Parti libéral du Canada (Ontario)
Parti libéral du Canada (l'Île-du-Prince-Édouard)
Commission des aînés libéraux



160. Mécanisme de surveillance de la GRC

ATTENDU QUE la GRC est, pour les Canadiens et Canadiennes, une figure emblématique et occupe une place unique dans leur conscience collective;

ATTENDU QUE des cas d'intimidation et de harcèlement sexuel ont été confirmés au sein de la GRC, et que ce problème n'est pas résolu;

ATTENDU QU'à l'évidence, le projet de loi C-42 ne s'attaquera pas aux causes profondes de l'intimidation et du harcèlement dans la culture de la GRC;

ATTENDU QUE l'intimidation et le harcèlement systémiques au sein de grands corps policiers municipaux ont été régulièrement et efficacement combattus grâce à la mise en place de commissions de police publiques indépendantes et au recours à des mécanismes de règlement des différends;

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada établisse une commission de police indépendante, composée de membres civils qualifiés, dont la moitié sont des femmes;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette commission soit chargée d'établir les politiques et procédures nécessaires pour faire entrer en vigueur un mécanisme de règlement des différends, et qu'elle ait pour mandat de combattre le harcèlement sexuel et l'intimidation au sein de la GRC, y compris en tenant des audiences et en établissant des mesures disciplinaires spécifiques pour punir les personnes reconnues coupables de harcèlement sexuel et d'intimidation;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette commission et ce processus ne soient pas placés sous l'égide de la hiérarchie officielle de la GRC, et que cette commission soit responsable devant une autorité appropriée autre que le commissaire de la GRC ou toute autre personne placée sous l'autorité de ce dernier.

Parti libéral du Canada (Territoires du Nord-Ouest)

92. Redressement du « déficit démocratique » concernant la représentation des femmes au Parlement

ATTENDU QUE le Forum économique mondial, dans le *Global Gender Gap Report 2013* (Rapport mondial sur l'écart entre les genres¹), un catalogue de l'écart entre les hommes et les femmes, fondé sur des critères liés à l'économie, la politique, l'instruction et la santé, qui existe dans divers pays, classe le Canada à la 20^e place dans le monde;

ATTENDU QU'en ce qui concerne la « participation politique », basée sur le pourcentage de femmes au sein du Parlement et dans des postes de ministres, ainsi que le nombre d'années pendant lesquelles une femme a été chef d'État, le Canada est classé au bas de la liste, en 42^e place dans ce rapport;

ATTENDU QU'au Canada, les femmes constituent un peu plus de la moitié de la population et une part de plus en plus grande de la main-d'oeuvre salariée, selon Statistique Canada (58,3 % de femmes par rapport à 65,2 % d'hommes en 2009),² mais ne représentent encore qu'un peu moins d'un quart des députés;

ATTENDU QUE le Parti libéral du Canada demeure engagé à garantir une participation démocratique pleine et entière des citoyennes et citoyens quels que soient leur race, leur croyance et leur sexe, et est déterminé « à explorer une réforme parlementaire et électorale permettant de rendre nos institutions conformes aux principes démocratiques et de garantir une représentation plus utile et plus efficace. »;

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada propose de collaborer avec les provinces et les territoires et, en s'inspirant de l'expérience des pays nordiques qui sont parvenus à instaurer une représentation des deux sexes beaucoup plus équitable, fasse de la recherche d'une solution au déficit démocratique qui existe au Canada une priorité absolue.

Commission libérale féminine nationale

¹<http://reports.weforum.org/global-gender-gap-report-2013/> (en anglais seulement)

http://www3.weforum.org/docs/WEF_NR_GGGR_Report_2013_FR.pdf

²<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11387-fra.htm>

³<http://www.liberal.ca/fr/representation-utile-reforme-parl-elect/>



6. Agir contre les changements climatiques

ATTENDU QUE la communauté scientifique confirme avec un très large consensus et sans équivoque que le climat de la planète se réchauffe à cause des activités humaines qui augmentent la concentration dans l'atmosphère des gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE les changements climatiques qui en résultent ont des coûts environnementaux, économiques et sociaux bien documentés et contribuent d'ores et déjà à 400 000 décès par année à l'échelle de la planète;

ATTENDU QUE la protection de l'environnement et la croissance économique ne s'excluent pas mutuellement;

IL EST RÉSOLU QUE le Canada élabore de toute urgence une stratégie nationale de protection de l'environnement qui se fonde sur des preuves scientifiques et accepte le fait que les activités humaines sont à l'origine des changements climatiques, défende des accords internationaux à caractère obligatoire visant à maintenir la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre à des seuils qui n'augmentent pas la température du globe de plus de 2 degrés Celsius, établisse les objectifs annuels fermes quant à la part de réduction des émissions du Canada, prenne des mesures appropriées pour faire en sorte que ces objectifs soient atteints et publie chaque année des rapports d'étape validés indépendamment;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette stratégie soit exhaustive et mise au point en consultation avec tous les paliers de gouvernements et autres intervenants tout en déterminant le prix juste et réaliste du carbone et en appuyant des approches novatrices et réglementaires du développement durable;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE ces stratégies soient fondées sur des preuves et soutiennent les investissements nécessaires pour que leur mise en œuvre soit rentable économiquement;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE ces stratégies comprennent des investissements dans la recherche et le développement de manière à réduire le coût des technologies énergétiques vertes.

Parti libéral du Canada (Ontario)

2. « Pollinisateurs et agriculteurs » : Résolution en faveur d'un moratoire sur les néonicotinoïdes au Canada

ATTENDU QUE les ruches gérées, les abeilles sauvages et les pollinisateurs indigènes font partie intégrante des pollinisateurs en agriculture et dans le milieu naturel et sont irremplaçables;

ATTENDU QUE la vitalité économique du secteur agricole des cultures et du bétail, qui représente 8 % du PIB total du Canada, dépend en fin de compte de la santé des pollinisateurs;

ATTENDU QUE les insecticides à base de néonicotinoïdes sont soumis à des moratoires dans d'autres pays à cause des liens probants qu'ils entretiennent avec la mort des abeilles;

ATTENDU QUE le mode d'action systémique des néonicotinoïdes implique que les mesures traditionnelles d'atténuation des risques, qui imposent notamment aux agriculteurs de modifier leurs semailles et leurs pratiques de plantation, peuvent occasionner des frais additionnels pour les agriculteurs sans protéger pour autant les pollinisateurs du danger;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada demande à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de suspendre immédiatement l'homologation des composés néonicotinoïdes, ce qui résultera en un moratoire immédiat sur la vente et l'utilisation de ce type de technologie au Canada;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la santé des pollinisateurs devienne un critère plus déterminant dans les examens subséquents en vue de l'homologation de nouveaux pesticides à usage agricole, y compris en recourant à des méthodes d'essai qui permettent d'évaluer plus précisément les effets des insecticides à action systémique;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement libéral contribue au leadership scientifique en assurant la vitalité mondiale à venir des pollinisateurs, en collaboration avec d'autres pays et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), afin d'appuyer la recherche et la surveillance nécessaires pour améliorer l'information sur l'état des pollinisateurs et établir un cadre de travail pour la conservation et la régénération des espèces de pollinisateurs dans les deux ans à venir.

Parti libéral du Canada (Ontario)